



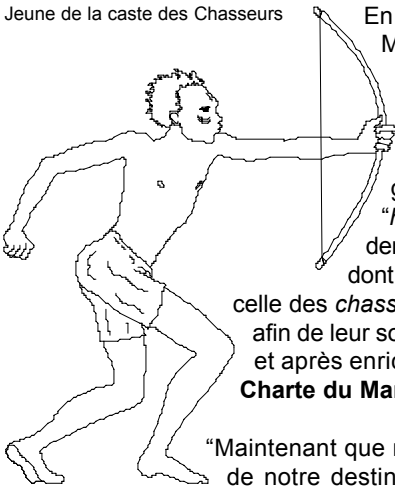
Discutons avec Madou ...

Charte du Mandé : 1^{ère} Déclaration de Droits ?

Souvent, avec des amis, je vais me promener dans "Kita-Kourou", la colline qui surplombe notre petite ville du sud-ouest malien de Kita. Pour tous les Sahéliens, cet énorme rocher revêt une grande importance à leurs yeux. C'est un lieu mystique où vivent les esprits de grands rois et hauts dignitaires disparus. De tous temps, l'endroit fit l'objet de pèlerinages pareils à celui que Soundjata KEITA, fondateur de l'empire du Mali, fit voici plus de 7 siècles. Il pria très longuement auprès de la source "Mokoya dji" (l'eau de la personnalité). En retournant dans la cité de Dakadjalan (entre Bamako et Kangaba) il proclama ...

... la "Charte du Mandé Nouveau"

Jeune de la caste des Chasseurs



En effet, après avoir libéré le Mandé de l'emprise du cruel et très puissant Soumaoro Kanté (cf. Fiche Thématique n°96.106), Soundjata Keita convoqua en assemblée générale tous les tjé koun, "hommes de tête", du Manden (ou Mandé ou encore Mali), dont des membres de sa caste,

celle des chasseurs, acquis à sa politique afin de leur soumettre pour approbation, et après enrichissement s'il le fallait, la **Charte du Manden Nouveau**.

"Maintenant que nous sommes les maîtres de notre destin, déclara-t-il, nous allons installer la patrie sur des bases solides et justes. Pour ce faire, édictons des lois que les peuples se doivent de respecter et d'appliquer". Au terme d'une dense assemblée plénière, la charte ci-contre, aussi appelée *Manden bassigui kan* (Proclamation de l'Acte fondamental du Manden) fut solennellement créée sur la grand-place de Dakadjalan. Elle le fut en présence "des membres, anciens comme nouveaux, des castes ainsi que des habitants, vieux comme jeunes, du **Manden tout entier**" :

"Le Manden est fondé sur l'attente et l'amour, la liberté et la fraternité. Cela signifie qu'il ne saurait y avoir de discrimination ethnique, ni raciale au Manden. Tel fut le sens de notre combat. Par conséquent, les enfants de Sané et Kondolon (deux divinités de la chasse) font à l'adresse des douze parties du monde au nom du peuple du Manden tout entier, la **proclamation suivante**" ⇨

Sources (et pour aller plus loin) :

"Soundjata, la gloire du Mali" - CISSE/KAMISSOKO - Karthala - 1991

Déclaration des Chasseurs

- 1 Les chasseurs déclarent :
toute vie (humaine) est une vie.
Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre,
Mais une vie n'est pas plus ancienne,
Ni plus respectable qu'une autre vie.
De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre.
- 2 Les chasseurs déclarent :
Toute vie étant une vie,
Tout tort causé à une vie exige réparation.
Par conséquent,
Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,
Que nul ne cause du tort à son prochain,
Que nul ne martyrise son semblable.
- 3 Les chasseurs déclarent :
Que chacun veille sur son prochain,
Que chacun vénère ses géniteurs,
Que chacun éduque ses enfants,
Que chacun entretienne (pourvoie aux besoins) des membres de sa famille.
- 4 Les chasseurs déclarent :
Que chacun veille sur le pays de ses pères.
Par pays ou patrie,
Il faut entendre aussi et surtout les hommes.
Car tout pays, toute terre
Qui verrait les hommes disparaître de sa surface
Deviendrait aussitôt nostalgique.
- 5 Les chasseurs déclarent :
La faim n'est pas une bonne chose,
L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose.
Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là,
Dans ce bas monde.
Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc,
La faim ne tuera plus personne au Manden,
Si d'aventure la famine venait à sévir.
La guerre ne détruira plus jamais de village
Pour y prélever des esclaves.
C'est dire que nul ne placera désormais
Le mors dans la bouche de son semblable,
Pour aller le vendre.
Personne ne sera non plus battu,
A fortiori mis à mort,
Parce qu'il est fils d'esclave.
- 6 Les chasseurs déclarent :
L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour
D'un mur à l'autre du Manden.
La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden.
Les tourments nés de ces horreurs sont finis
A partir de ce jour au Manden.
Quelle épreuve que le tourment !
Surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours.
Quelle déchéance que l'esclavage !
L'esclave ne jouit d'aucune considération,
Nulle part dans le monde
- 7 Les gens d'autrefois nous disent :
L'homme en tant qu'individu
Fait d'os et de chair,
De moelle et de nerfs,
Se nourrit d'aliments et de boissons.
Mais son âme, son esprit vit de trois choses :
Voir celui qu'il a envie de voir,
Dire ce qu'il a envie de dire,
Et faire ce qu'il a envie de faire.
Si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme,
Elle en souffrirait
Et s'étiolerait sûrement.
En conséquence, les chasseurs déclarent :
Chacun dispose désormais de sa personne,
Chacun est libre de ses actes,
Dans le respect des interdits, des lois de la Patrie.
Tel est le serment du Manden
A l'adresse des oreilles du monde tout entier.